



3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :
Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-50

Compétence communautaire : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**OBJET : ADOPTION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPPEMENT
ECONOMIQUE DE LA CCDSP ET DU PLAN D' ACTIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5214-16 et L. 5214-16-1,

Vu les statuts de la communauté de communes Drôme Sud Provence et notamment sa compétence en matière développement économique,

Vu le travail de la commission développement économique réunie à de nombreuses reprises entre 2019 et 2021,

Vu l'avis de la commission développement économique en date du 8 mars 2022,

Vu la synthèse de la stratégie de développement économique ci-jointe annexée,

Vu le projet de plan d'actions pluriannuel de développement économique ci-joint annexé,

Vu la Conférence des Maires du 06 Avril 2022,

Considérant que la Communauté de Communes Drôme Sud Provence a souhaité se doter d'une stratégie de développement économique afin de partager une vision prospective basée sur les atouts du territoire, les évolutions envisagées et le niveau d'ambition souhaité sur l'ensemble des secteurs du développement économique,

Considérant que pour cette démarche, menée entre 2019 et 2021, la CCDSPP a mis en œuvre une approche de concertation et s'est faite accompagnée par des cabinets spécialisés, afin de :

- Dresser un diagnostic partagé,
- Définir des orientations stratégiques,
- Elaborer un plan d'actions opérationnel,

Considérant que les orientations stratégiques issues de ce travail sont :

1. Diversifier les opportunités économiques de la filière énergétique
2. Renforcer le poids économique des autres filières et activités locales
3. Conforter le tissu commercial de proximité
4. Maîtriser l'offre d'accueil des entreprises
5. Inscrire l'action de la CCDSP dans un cadre partenarial renforcé,

Considérant que de cette stratégie a découlé un plan d'actions qui interviendra en complémentarité des mesures mises en œuvre par les partenaires,

Considérant que la CCDSP doit approuver les orientations stratégiques et le plan d'actions pluriannuel afin de pouvoir mettre en œuvre la stratégie et les actions qui en découlent.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** la stratégie de développement économique et le plan d'actions pluriannuel qui en découle,
- **DE S'ENGAGER** à inscrire les crédits correspondants aux budgets des années à venir,
- **DE SOLICITER** les participations financières des partenaires identifiés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** la stratégie de développement économique et le plan d'actions pluriannuel qui en découle,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants aux budgets des années à venir,
- **SOLICITE** les participations financières des partenaires identifiés,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**

